

2012-1203
FD
AC
Aubin SANCHEZ

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Montauban, le 11 octobre 2012

Bureau des Élections et de la Police Administrative

Affaire suivie par : Gisèle SANCHEZ
☎ 05.63.22.82.30
gisele.sanchez@tarn-et-garonne.gouv.fr



Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et messieurs les membres de la
commission locale d'information et de
surveillance de la DRIMM de MONTECH

OBJET : compte rendu de la séance de la commission locale d'information et de surveillance du
24 avril 2012

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte rendu de la réunion du 24 avril
2012 de la commission locale d'information et de surveillance de la DRIMM, présidée par Mme
Violaine DEMARET, secrétaire générale de la préfecture de Tarn et Garonne.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau

Jean MARONI

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale de Tarn-et-Garonne & Lot

Affaire suivie par : Francis DEGUISNE
Téléphone : 05.63.91.74.50
Télécopie : 05.63.91.74.59
Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr

DRIMM à Montech

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

ET DE SURVEILLANCE

Mardi 24 Avril 2012

Présidence assurée par Madame Violaine DEMARET, Secrétaire Générale.

PRESENTS : voir la feuille d'émargement jointe au présent compte rendu.

EXCUSE : Association Tarn et Garonne environnement

ORDRE DU JOUR :

- bilans d'exploitation années 2010 et 2011
- demande de modification du tableau de classement sollicitée par la DRIMM
- modifications en cours sur le centre de stockage de tri et bio mécanique

Madame DEMARET ouvre la séance en présentant le nouvel arrêté préfectoral de constitution de la CLIS. Elle demande s'il y a des objections du fait que la DRIMM soit représentée par un membre supplémentaire au nombre prévu : pas d'objections. Puis, elle présente l'ordre du jour et demande aux membres de la CLIS s'ils ont des observations liminaires à formuler sur le compte-rendu de la précédente réunion. Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé.

Ces points d'introduction ayant été abordés, Mme. Demaret donne la parole à la DRIMM pour la suite de l'ordre du jour.

PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION

M. Jarriand indique que des incohérences entre les annexes et les graphiques ont été relevées par l'association France Nature Environnement 82, un correctif des bilans a été effectué et est distribué en séance.

Centre de tri :

FNE remarque dans le bilan de l'activité qu'un tiers du volume traité par le centre de tri a été dirigé vers de la sous-traitance.

M. Jarriand indique que ce transfert d'activité a été rendu nécessaire par la réalisation des travaux d'amélioration de la chaîne de tri. La durée des travaux a été plus longue que ce qui était prévu.

L'association MONTECH PROPRE souhaite connaître la capacité de l'installation de tri. Le centre de tri est autorisé à traiter 50 000 tonnes/an (20 000 tonnes de collecte sélective et 30 000 tonnes de déchets banals). M. Jarriand précise qu'une demande d'augmentation de cette capacité sera déposée en fin d'année.

Déchetterie

FNE évoque le problème du transport des déchets verts entre la commune de Montech et la déchetterie. En effet, elle considère qu'il y a un impact non négligeable du transport de ces déchets par les particuliers vers le centre de regroupement. Ces déplacements multiples pour de petites quantités de déchets sont préjudiciables au bilan carbone de la valorisation.

Le représentant de la communauté de communes « Garonne et Canal » indique qu'un projet de dépôt de déchets verts dans les communes concernées est en voie de concrétisation.

L'association MONTECH PROPRE demande à ce que les contrôles de l'origine des artisans à l'entrée de la déchetterie soient plus efficaces.

Le Maire de la commune de Montech, rappelle que si les contrôles sont trop importants il y a systématiquement une augmentation des déchets déposés dans les fossés.

La DRIMM projette de distribuer des badges facilitant l'accès de la déchetterie aux artisans de la communauté de communes « Garonne Canal »

Lixiviats

FNE souhaite connaître la raison de l'augmentation du stock de lixiviats.

La DRIMM indique que la production traitée de lixiviats a été en baisse pour l'année 2011 par rapport à l'année 2010. En outre les pluies de l'année 2011 ont été plus faibles que les autres années.

Biogaz

En 2011, 30 millions de m³ de gaz ont été captés avec une teneur moyenne de 33,2 % de méthane (CH₄).

La mairie de Montech souhaite connaître les teneurs minimales acceptables dans les unités de valorisation.

La DRIMM indique que les moteurs à gaz doivent fonctionner à un taux d'environ 30 % alors que les turbines peuvent accepter un taux de l'ordre de 26-27 % de CH₄.

L'exploitant indique qu'il obtient une augmentation du taux de CH₄ en améliorant le rendement du pompage. Cependant la tendance de fond va vers une modification de la nature des déchets et une baisse de la production de CH₄.

L'exploitant indique que des études d'amélioration de la filière biogaz sont en cours et notamment sur la partie bio méthanisation. Un nouveau dossier de demande d'autorisation devrait être déposé.

L'association MONTECH PROPRES demande pourquoi les DIB qui sont directement stockés dans les casiers ne sont pas plus valorisés.

L'exploitant indique que la majorité de ces DIB proviennent des ménages et sont mélangés avec les ordures ménagères. Cependant, il est envisagé de mettre en place des installations de valorisation énergétiques de ces déchets et notamment en vue d'assurer le chauffage urbain (Objectif à 10-15 ans).

Suivi Environnemental

Après la présentation des bilans des rejets aqueux et de la surveillance des eaux souterraines le débat se porte sur les nuisances olfactives dont le site semble être à l'origine. L'association MONTECH PROPRES signale que ce problème avait disparu depuis quelques temps.

L'exploitant indique qu'il est possible que la source de ces odeurs soit le bassin de stockage des lixiviats. Une tournée « odeur » a été mise en place et les personnels concernés ont été sensibilisés à ce problème.

Point sur le défrichage et le reboisement

Le défrichage n'est pratiqué que dans les cas nécessaires (0 m² en 2010 et 19985 m² en 2011).

Le reboisement a concerné 8700 m² en 2010 et rien en 2011.

Questions diverses

L'association MONTECH PROPRES évoque le problème de la circulation des poids lourds dans le centre de Montech.

L'exploitant indique que les véhicules de transport devraient normalement passer par le circuit prévu (D 813) et non par la commune de Montech. Cependant les relevés de trafic permettent de vérifier la conformité aux exigences fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation (trafic poids lourds à destination du site inférieur à 100 véhicules/jour).

La mairie de Montech signale que des camions perdent leur déchets sur la route et souhaite que l'exploitant soit plus directif à l'encontre des entreprises de transport.

L'exploitant indique qu'il organise périodiquement des opérations de nettoyage aux abords du site et de la départementale jusqu'à l'autoroute (4 à 5 par an). Des opérations de sensibilisation des transporteurs sur l'obligation de confinement des bennes (filets) sont également menées.

L'inspection indique que l'exploitant a demandé à bénéficier de l'antériorité sur certaines activités nouvellement classées dans la nomenclature des ICPE. Le dossier est en cours d'étude à la DREAL et

des compléments d'information ont été demandés au récipiendaire. Un passage au CODERST au cours de l'année 2013 est envisageable.

L'exploitant a également demandé l'augmentation de la zone de chalandise des déchets d'emballages issus des ménages. Cette demande est motivée par la modification de la chaîne de tri qui peut maintenant traiter en plus grande quantité et une plus grande diversité de déchets d'emballage (barquettes, emballages rigides ...). Un test de la capacité de valorisation de ces déchets a été organisé par ECO EMBALLAGE qui préconise, dans ce cadre, le traitement des emballages en provenance du grand Sud-Ouest sur un même site.

L'association MONTECH PROPRE regrette que le projet de réduction des déchets ultimes par le traitement bio mécanique ne soit pas encore mis en place.

L'exploitant indique que les terrains sur lesquels ces installations doivent être construites sont maintenant libérés de toute contrainte archéologique. Les travaux devraient normalement démarrer début 2013 après que l'administration ait instruit la demande de modification de l'unité de traitement bio-mécanique déposée en 2011.

La modification envisagée consiste à construire 4 unités de production de combustible solide de récupération (CSR) au lieu des 2 unités initialement prévues, la capacité totale de ces unités restant à 500 000 t/an. Cependant la quantité de DIB traités « passe » à 330 000 t/an et les ordures ménagères traitées « passent » à 170 000 t/an.

L'installation est implantée au même endroit que celui initialement prévu.

La modification prévue par l'exploitant ne présente pas de caractère de modification substantielle au regard des quantités traitées dans ce centre. Le nombre de bâtiments n'est pas non plus une modification notable au regard du dossier initialement déposé. Seul, le permis de construire devra être re-déposé auprès des organismes chargés de l'instruire.

Toutefois l'inspection souhaite avoir les réponses aux questions qui se posent compte tenu de la modification du contexte général du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DEMARET lève la séance.

La Présidente,



Violaine DEMARET

